



Séance du 15 octobre 2021 à 15h

en présence d'un auditoire limité sur inscription, accessible en visioconférence
sous la coordination de **Jean du Bois de Gaudusson** et **Marc Aicardi de Saint-Paul**
présidée par **Marc Aicardi de Saint-Paul**

*« Les défis démocratiques à l'épreuve des crises
du 21^{ème} siècle »*

PROGRAMME

Ouverture

Marc Aicardi de Saint-Paul, Président – ASOM

Lecture du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre

Pierre Gény, Secrétaire perpétuel – ASOM

Communications

« Le défi des institutions face à la crise démocratique du XXI^e siècle »
par **Jean du Bois de Gaudusson**, 3^{ème} section – ASOM

« La démocratie occidentale face aux dangers qui la menacent »
par **Marc Aicardi de Saint-Paul**, 5^{ème} section – ASOM

Questions et débats

Installation par Jean-Robert Pitte de Catherine Bréchnac,

en qualité de Membre libre au siège d'**André Martel**, dont sera fait l'éloge



RÉSUMÉ DES COMMUNICATIONS

« Le défi des institutions face à la crise démocratique du XXI^e siècle »
par **Jean du Bois de Gaudusson**, 3^{ème} section – ASOM

La démocratie est aujourd'hui en crise, une crise historique. On y voit même une crise de civilisation annonciatrice du crépuscule voire de la disparition de la démocratie.

Un des défis majeurs lancé aux démocraties, aux démocraties historiques comme aux pays en transition ou en perspective démocratique est celui de renouveler, d'inventer d'autres modalités institutionnelles et juridiques capables d'assurer ce lien de confiance, qui est à bien des égards rompu, entre le pouvoir et les citoyens.

Deux orientations, deux défis, parmi beaucoup d'autres, se dégagent dans le monde : l'une vise à mettre les citoyens, peu présents jusque-là dans les régimes démocratiques, au cœur de la décision politique et de l'action publique ; on espère de ce constitutionnalisme participatif et populaire la maîtrise des populismes qui travaillent les sociétés. L'autre cherche de nouvelles sources constitutionnelles endogènes et des règles et procédures plus proches des sociétés et de leurs populations, prenant en compte leurs traditions, langues, coutumes, solidarités.

C'est un autre droit constitutionnel qui est recherché, « identitaire », décolonisé, parfois aussi « décolonial » comme il y en a des exemples topiques en Amérique du sud, en Afrique.

Autant d'évolutions et de changements de paradigme qui renouvellent la réflexion sur l'universalisme de la démocratie au XXI^e siècle.



« La démocratie occidentale face aux dangers qui la menacent »
par **Marc Aicardi de Saint-Paul**, 5^{ème} section – ASOM

Depuis quelques années, nous ne pouvons que constater la diminution du nombre d'États, qualifiés parfois abusivement de démocratiques.

Les équilibres mondiaux ont changé, à la faveur de plusieurs événements planétaires comme la montée des intégrismes religieux et l'émergence d'une nouvelle puissance qui tente d'imposer un nouveau type de gouvernance. Pourtant l'effondrement de l'Union soviétique aurait pu laisser à penser que le modèle démocratique serait désormais universel, ce qui ne s'est pas produit.

Au sein même de nos sociétés, le modèle démocratique est contesté par une partie non négligeable de la population.

Il nous appartient ici d'envisager quels sont les dangers, à la fois exogènes et endogènes qui menacent les démocraties en général et plus particulièrement le modèle incarné par les démocraties dites occidentales ou libérales.